



ASSOCIATION AU MANÈGE ENCHANTE DES PERROQUETS

Lotissement Sainte-Brigitte n°221 avenue Deï's Brusç
83600 FREJUS (France)

<http://www.perroquet-comportementaliste.org>

J.O. association 27/2006 parution du 08/07/2006 n° 1449 page 3370 n° Siret : 491 757 472 00015

BULLETIN D'ADHESION OU DE DON PAR INTERNET POUR L'ASSOCIATION AU MANÈGE ENCHANTE DES PERROQUETS

Si vous souhaitez devenir membre adhérent, ou membre bienfaiteur (donateur) de l'A.A.M.E.D.P, nous vous invitons à remplir le document ci-dessous, et nous le retourner dûment rempli accompagné de votre participation, à l'adresse suivante :

AU MANÈGE ENCHANTE DES PERROQUETS
LOTISSEMENT SAINTE-BRIGITTE
N°221 AVENUE DEÏS BRUSC
83600 FREJUS (France)

Em@il : info@perroquet-comportementaliste.org

J.O. association 27/2006 parution du 08/07/2006 n° 1449 page 3370 -n° Siret : 491 757 472 00015

Vous recevrez un reçu comptable, accompagné de votre carte de membre bienfaiteur ou adhérent de l'A.A.M.E.D.P.

1 – Vous êtes une personne physique :

Monsieur -Madame -Mademoiselle (rayez la mention inutile)

Nom : Prénoms :

Adresse :

E-mail & Téléphone :

2 – Vous êtes une personne morale :

Dénomination sociale :

Siège social :

E-mail/Téléphone :

3 – Je vous adresse : *Mon don

*Mon adhésion pour l'année

*Montant de l'adhésion 50 euros.

*Montant de don « à votre bon vouloir ».

*Mon règlement se fait par -chèque bancaire ou postal
-par mandat cash

Les statuts de l'Association sont déposés et peuvent être obtenus auprès de la sous-préfecture de Draguignan 83300 « Décret du 16 août 1901, Article2, Titre 1 »

Fait à Le.....
Signature (obligatoire)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion ou don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, veuillez vous adresser soit par courrier au président de l'Association, soit par mail :

info@perroquet-comportementaliste.org



ASSOCIATION AU MANEGE ENCHANTE DES PERROQUETS

Lotissement Sainte-Brigitte n°221 avenue Deïs Brusç
83600 FREJUS (France)

<http://www.perroquet-comportementaliste.org>

J.O. association 27/2006 parution du 08/07/2006 n° 1449 page 3370 n° Siret : 491 757 472 00015

QUESTIONNAIRE FACULTATIF (important pour nous)

Afin de mieux vous connaître, nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire :

1 – Possédez-vous un ou plusieurs perroquets ? : OUI -NON si oui combien.....

2 – Comment avez-vous connu notre association ? :

- Sur Internet
- Par des amis
- Par la presse
- Par un vétérinaire, si oui lequel(s) :
- Autres à préciser.....

3 – Comment avez-vous connu notre site ? :

- Par un moteur de recherche, si oui lequel :
- Par un lien sur un autre site, si oui lequel :
- Par un ami
- De bouche à oreilles
- Autres à préciser :

Merci sincèrement de nous aider en répondant à ce questionnaire.



ASSOCIATION AU MANÈGE ENCHANTE DES PERROQUETS

Lotissement Sainte-Brigitte n°221 avenue Deïs Brusç
83600 FREJUS (France)

<http://www.perroquet-comportementaliste.org>

J.O. association 27/2006 parution du 08/07/2006 n° 1449 page 3370 n° Siret : 491 757 472 00015

POURQUOI DEVENIR MEMBRE DE L'A.A.M.E.D.P

C'est avant tout être responsable et conscient des problèmes actuels que rencontre notre terre mère et ses habitants, je parle de la flore et faune sauvage.

Plusieurs espèces de perroquets sont menacés d'extinction dans leur milieu naturel pour de multiples causes, en effet, sur 330 espèces de perruches et perroquets et d'une multitude de sous-espèces, environ 800 le nombre varie selon les ornithologues, au moins 243 espèces se reproduisent désormais avec succès en captivité, mais qu'elle va être le devenir des perroquets en milieu naturel ? et celui de nos perroquets nés en captivités qui passent de mains en mains de propriétaire novice avant de passer à un propriétaire amateur confirmé, désolant la trajectoire que prend certaines situations par rapport à nous humains.

Alors soutenir nos actions pour la conservation, la protection, la sauvegarde, le maintien dans les meilleures conditions de captivité de nos perroquets, sont les raisons pour lesquelles nous avons besoins de votre soutien, l'union fait la force, mais je pense malheureusement que cela ne suffit pas.

Notre but est d'intervenir pour plusieurs causes :

- 1) Informer les futurs acquéreurs des responsabilités et devoirs qu'ils encourent lors de l'acquisition d'un perroquet.
- 2) Venir en aide à des propriétaires de perroquet dans le besoin.
- 3) Faire de l'information la plus exacte possible pour éviter aux propriétaires de perroquet de commettre des erreurs par ignorance.
- 4) Nous aider à offrir les meilleures conditions de vie aux pensionnaires présents et futurs dans notre centre, sachant que notre action 1ère est de limiter les abandons, si toutefois il n'y avait pas d'autre issue, nous ne manquons pas à notre devoir de réceptionner le futur pensionnaire et de se mettre en « chasse » de lui trouver un nouveau foyer.
- 5) Nous aider à l'agrandissement futur de notre Association, et de pouvoir transformer celle-ci en Fondation reconnue d'utilité publique (cela demande un minimum de 5 ans d'existences et d'actes positifs, ainsi que de nombreux moyens financiers), pour pouvoir prétendre à la reconnaissance d'utilité publique en France.
- 6) Combattre l'importation et ses dangers, par l'information, la communication, par la petite goutte dans l'océan, par le partage de nos connaissances, et l'espoir que cette nouvelle génération sera plus responsable du monde animal, pour lutter avec nous contre le commerce illégal et abusif des perroquets dans le monde.
- 7) Nous aider à la conservation de certaines espèces faisant partie de notre patrimoine, et amener les ministères à considérer que un certain quota d'importation serait favorable à la survie de l'espèce en question (en danger de mort dans son biotope, ou en voie d'extinction imminente pour des espèces ne faisant pas parties d'élevage français ou européens).
- 8) Intervenir pour que des modifications juridiques sur le Code civile soient adoptées, au profit de nos animaux de compagnies ; (qu'ils ne soient plus considérés en tant que mobilier, mais bien en tant qu'être vivant, avec les mêmes considérations que nous humains).
- 9) Aider et travailler en collaboration avec la Direction des Services vétérinaires, pour faire avancer de manière favorable la détention de perroquet en France.
- 10) Faire respecter les lois, par l'information et l'échange de connaissance, concernant la détention d'annexe I, et Guyane par un particulier.

C'est en devenant membres par vos dons et adhésions que nous pourrons poursuivre avec succès nos objectifs multiples. Merci d'avoir pris le temps de me lire, merci de votre soutien, car il faut agir vite et bien pour nos chers amis les perroquets appelés aussi « becs crochus ».